

Baie-Comeau, le 26 mars 2007

Conseil des Innus de Pessamit  
M. Raphaël Picard  
2, rue Ashini  
Betsiamites (Québec)  
G0H 1B0

N/Réf. : 387-020-119

**Objet : Étude d'impact – Aménagement hydroélectrique des Chutes à Thompson, sur la rivière Franquelin**

Monsieur Picard,

Comme vous le savez déjà, la municipalité de Franquelin souhaite construire depuis environ 7 ans une centrale hydroélectrique sur la rivière Franquelin afin de contribuer au redressement d'une économie locale qui apparaît plutôt vacillante. La levée, en 2006, du moratoire imposé au développement de petites centrales hydroélectriques (50 MW et moins) dans le cadre de la nouvelle stratégie énergétique du Québec permet désormais à la municipalité d'aller de l'avant avec son projet. Ce nouveau contexte permettra à la municipalité de maximiser les retombées économiques locales prévues du projet et de retirer des revenus annuels qui contribueront à la relance d'une communauté qui, pour l'instant, n'arrive pas à boucler son budget annuel de fonctionnement.

Ainsi, la municipalité a émis le 18 août 2006 un appel de propositions « Appel de candidatures A.C. 200601 » afin de trouver un partenaire privé pour la construction, la réalisation, la gestion et l'exploitation d'une petite centrale hydroélectrique sur la rivière Franquelin, au niveau des Chutes à Thompson. Le 18 octobre 2006, le conseil municipal a retenu la proposition de la compagnie 158473 Canada Inc, filiale du Groupe AXOR Inc. Le 6 novembre 2006, les deux parties signaient un protocole d'entente prévoyant les modalités de leur accord quant à la création de la Société et la réalisation du projet. La municipalité de Franquelin est le partenaire majoritaire et détient 51% des parts de la Société d'Énergie Rivière Franquelin Inc.

Le principal objectif du projet est d'exploiter le potentiel hydroélectrique de la rivière Franquelin, au droit des Chutes à Thompson. Étant donné que le projet comprend l'aménagement d'une centrale de 8,8MW (soit de plus de 5 MW) et qu'un barrage sera construit au niveau des Chutes à Thompson, le projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts, en vertu des paragraphes a), c) et l) de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c.Q-2 r.9).

L'avis de projet, que vous trouverez en annexe de cette lettre, a été déposé en octobre 2006 et la directive ministérielle, indiquant la nature et la portée de l'étude d'impact à produire, a été reçue le 3 novembre. La Société d'Énergie Rivière Franquelin Inc. a engagé GENIVAR Société en commandite (GENIVAR) afin de réaliser une étude

d'impact, dont le rapport final doit être déposé sous peu auprès de la Direction des Évaluations Environnementales du MDDEP.

Dans le cadre de cette procédure, la municipalité de Franquelin et le Groupe AXOR ont tenu une soirée d'information publique le 6 novembre 2006. Cette soirée avait pour objectif de présenter le projet à la population et d'en recueillir les commentaires et les préoccupations. Plus de 120 personnes ont participé à cette rencontre.

La démarche actuelle s'inscrit en continuité et en complément de cette soirée d'information et de consultation. Nous aimerions mettre à profit votre connaissance du milieu, de sorte à ce que l'on puisse tenir compte, le cas échéant, de votre point de vue et de vos commentaires dans le rapport d'étude d'impact qui est en cours de réalisation

Ainsi, nous souhaiterions obtenir de votre part toute information que vous jugerez pertinente relativement à vos champs d'intérêt, à votre mode de vie et/ou toute autre information que vous souhaiteriez porter à notre attention pour le territoire de la zone d'étude et en regard du projet. Cette information pourrait être de nature physique (ex. : vulnérabilité d'un secteur spécifique), biologique (ex. : présence d'espèces ou d'habitats d'intérêt) ou humaine (ex. utilisation que vous faites du territoire).

Nous aimerions également prendre en compte tout commentaire, suggestion ou préoccupation dont vous aimeriez nous faire part et ce, afin de pouvoir éventuellement bonifier le projet et en tenir compte dans l'étude d'impact.

Comme le dépôt de cette étude est prévu prochainement, nous apprécierions recevoir votre réponse d'ici le 3 avril 2007.

Celle-ci peut nous être transmise au bon soin de M. Pierre Paradis par courriel, téléphone ou courrier postal aux coordonnées suivantes .

Adresse postale : M. Pierre Paradis  
351, boul. Arthur Schomon, suite 4  
Baie Comeau (Québec)  
G4Z 3A4

Courriel : paradis pierre@cgocable.ca

Téléphone : 418-296-5643

Nous vous remercions infiniment de votre diligente collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur Picard, l'expression de mes meilleurs sentiments.

M. Pierre Paradis  
Directeur régional du projet  
p.j. : avis de projet

**Normand  
Bergeron/AXOR/CA**  
2007-04-05 12:57

A info@crecn.org  
cc Bertrand Lastere/AXOR/CA@AXOR,  
laurianne.garraud@genivar.com  
ccc  
Objet Projet Franquelin - Rencontre à venir

Montréal, le 5 avril 2007

M. Sébastien Caron  
Directeur général  
Conseil régional de l'Environnement de la Côte-Nord (CRECN)  
498, avenue Brochu  
Sept-Îles (Québec)  
G4R 2W8

Objet : Rivière Franquelin - Aménagement hydroélectrique des Chutes à Thompson

Bonjour M. Caron,

Pour faire suite à la conversation téléphonique que nous venons tout juste d'avoir, laissez-moi vous rappeler que nous serons heureux d'aller vous rencontrer comme vous en avez manifesté le souhait dans une lettre adressée en date du 3 avril 2007 à Mme Laurianne Garraud de la firme Génivar (notre consultant en environnement) .

Il aurait été prématuré quant à nous de tenir cette rencontre au lendemain de la présentation du projet qui a été faite à la population de Franquelin le 6 novembre 2006. Le Groupe Axor Inc. venait tout juste d'être choisi comme partenaire par la municipalité et nous n'en étions alors qu'à un stade encore très préliminaire du processus.

Lors d'une prochaine rencontre, nous pourrons examiner ensemble – à la lumière des informations contenues dans la version préliminaire de l'étude d'impacts qui aura été déposée au MDDEP - le projet et les impacts anticipés sur les diverses composantes du milieu. Il nous fera alors plaisir de répondre à vos questions et de recevoir vos commentaires relatifs au projet.

Tel qu'il a été convenu, nous fixerons cette rencontre en tenant compte de nos agendas respectifs. Nous retenons pour l'instant que vous auriez des disponibilités pour les dates suivantes : le 30 avril de même que les 1,2, 4,7, 8,9 et 10 mai.


Veillez agréer, M. Caron, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Normand Bergeron

**Normand Bergeron**, géogr., B.Sc.  
Environnement, permis et autorisations, Division Énergie  
*Environment, Permits & Authorizations, Energy Division*

**AXOR**

 (514) 846.4000 #448

 (514) 846.7209

 [www.axor.com](http://www.axor.com)



# Conseil régional de L'ENVIRONNEMENT de la Côte-Nord

Sept-Îles, le 3 avril 2007

Madame Laurianne Garraud  
Chargée de projet  
GENIVAR  
31, avenue Marquette  
Baie-Comeau (Québec)  
G4Z 1K4

Objet : Étude d'impact – Aménagement hydroélectrique des Chutes à Thompson

Madame,

Par cette lettre, nous voulons vous informer que le CRECN n'entend pas, pour le moment, apporter des commentaires au sujet du projet cité en objet. Nous considérons tout d'abord que les délais prévus sont beaucoup trop courts pour nous permettre d'effectuer le travail préliminaire à l'émission de commentaires sur le projet, surtout que nous manquons d'information sur la zone d'étude et le projet pour prendre des positions éclairées.

Dans cette optique, le CRECN tient à déplorer le fait que, malgré qu'il ait démontré son intérêt à être mieux informé sur le projet et à rencontrer le promoteur, rien n'ait été fait dans ce sens. Lors de la rencontre d'information publique de novembre 2007, la présidente de l'organisme, madame Marie-Pierre Ouellon, avait en effet manifesté l'intérêt du CRECN à rencontrer le promoteur pour discuter du projet.

Le CRECN tient toutefois à vous informer qu'il participera à d'éventuelles consultations publiques du BAPE et fera connaître sa position et ses préoccupations concernant le projet à ce moment. L'organisme considère d'ailleurs que, tel que le suggère la Stratégie énergétique du Québec, tous les projets de mini-centrales devraient être soumis à une commission du BAPE afin de permettre aux citoyens et organismes intéressés de faire part de leurs préoccupations.

Veuillez agréer, madame, nos plus sincères salutations.

Sébastien Caron  
Directeur général



Fédération québécoise pour le saumon atlantique

Québec, le 9 avril 2007

Madame Laurianne Garraud  
Génivar  
31, Marquette  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K4

Objet : Étude d'impact - Aménagement hydro-électrique des Chutes à Thompson, rivière Franquelin

Madame Garraud,

Je fais suite au dossier que vous nous avez transmis le 26 mars dernier concernant l'objet en titre.

Nous avons pris connaissance de l'avis de projet et constatons que le saumon n'est pas présent en amont du site proposé pour l'aménagement hydro-électrique, mais qu'il l'est dans la partie située en aval. De ce fait, nous estimons que la problématique saumon, dans ce dossier, ne représente pas un enjeu environnemental majeur, tout en demeurant néanmoins un sujet de préoccupation.

En effet, nous croyons que le projet peut avoir un certain impact sur l'habitat du saumon de la partie aval de cette rivière. Toutefois, nous savons pertinemment que cet habitat a déjà subi des perturbations d'origine anthropique susceptibles d'affecter le potentiel biologique de cette espèce dans la partie de la rivière qui lui est accessible. Conséquemment, les habitats résiduels sont désormais les seuls disponibles pour cette espèce dans ce tronçon de rivière.

Au vu de l'ensemble de ces considérations, nous n'avons pas l'intention de poser d'objection de principe à l'aménagement hydro-électrique des Chutes à Thompson. Toutefois, nous pensons que le promoteur devra inclure à son projet des mesures d'atténuation pour qu'il n'y ait pas de pertes nettes d'habitat à saumon reliées à ce projet. Nous pensons même qu'il serait possible à coût raisonnable d'améliorer la situation présente en ce qui concerne l'habitat du saumon. Dans une telle éventualité, le projet d'aménagement hydro-électrique pourrait même avoir un impact positif sur la ressource saumon.

Nous demeurons disponibles pour toute discussion que le promoteur ou son représentant en cette affaire souhaiterait avoir avec nous.

Je vous prie d'agréer, madame Garraud, mes salutations distinguées,

Yvon Côté  
Président

42-B, rue Racine, Québec (Québec) G2B 1C6 téléphone : (418) 847-9191 fax : (418) 847-9279  
cé. : fgsa@saumon-fgsa.qc.ca Site web : www.saumon-fgsa.qc.ca

*Le saumon atlantique, une ressource à développer*